EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Subvention de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé en raison de leur activité annuelle peuvent bénéficier d'une subvention.

L'enveloppe budgétaire 2008 allouée pour l'ensemble des subventions de fonctionnement à des associations à caractère santé et social est de 28 670 €, les associations à caractère santé bénéficient pour leur part d'un montant de 13 350 € au titre de cette année.

Association Départementale de Protection Civile – ADPC 63

Cette association a pour objectifs :

- ✓ *De mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers, en temps de paix comme en temps de crise,*
- ✓ *Procéder au réinvestissement en matériel.*

Il est à noter que le budget prévisionnel 2008 de l'association est de 262 190 € et que la subvention sollicitée est de 5000 €.

Par ailleurs, au titre de l'année 2007, l'association a perçu une subvention de fonctionnement de 700 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir accorder à cette association une subvention de fonctionnement de 1000 € au titre de l'année 2008.

DELIBERATION

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 février 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN